Mai 2011 - n°162

Déville info

Journal d'Informations Municipales

La police municipale

Pages 5-7

DÉVILLE lès Rouen

Des activités nouvelles

Permanence impôts

Les adultes sur scène

Maisons et balcons fleuris

Les Élus à votre écoute

Les élus vous reçoivent à l'Hôtel de Ville.
Pour tout rendez-vous, se renseigner au Cabinet du Maire.
Tél : 02 35 76 88 18
Email : elus@mairie-deville-les-rouen.fr

Dominique GAMBIER
Maire
Reçoit sans rendez-vous le vendredi de 10h à 12h
et sur rendez-vous

Mary-Françoise GRENET
Première adjointe • Chargée des affaires scolaires et culturelles
Reçoit sans rendez-vous le mardi de 10h à 11h,
le samedi de 11h à 12h et sur rendez-vous

Jean-Claude BOUTANT
Deuxième adjoint • Chargé des services publics, des affaires générales et extérieures
Reçoit sur rendez-vous

Edith HOURDIN
Troisième adjointe • Chargée des seniors, personnes âgées et anciens combattants
Reçoit sans rendez-vous le mardi de 16h30 à 18h,
le samedi de 10h à 12h et sur rendez-vous

Robert LEGRAS
Quatrième adjoint • Chargé des nouvelles technologies et du commerce
Reçoit sur rendez-vous

Annie BOUTIN
Cinquième adjointe • Chargée de la petite enfance
Reçoit sur rendez-vous

Jacques MARUITTE
Sixième adjoint • Chargé des affaires financières, du budget et des achats publics
Reçoit sur rendez-vous

Mirella DELOIGNON
Septième adjointe • Chargée des affaires sportives
Reçoit sans rendez-vous le samedi de 11h à 12h
et sur rendez-vous

Jean-Claude DUFOUR
Huitième adjoint • Chargé de l'entretien des bâtiments municipaux et de la commission de sécurité
Reçoit sur rendez-vous

Martine MICHELIN
Neuvième adjointe • Chargée des affaires sociales et des loisirs jeunesse
Reçoit sur rendez-vous

Xavier DUFOUR
Conseiller délégué • Chargé du développement durable, des espaces verts, de la voirie et des aménagements urbains
Reçoit sans rendez-vous le samedi de 11h à 12h
et sur rendez-vous

Permanences et consultations gratuites

à l'Hôtel de Ville

Tél : 02 32 82 34 80

UNA (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles)
Permanences le mardi de 9h à 12h et
le vendredi de 9h à 12h

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Permanence le vendredi de 13h30 à 16h30

Permanence Juridique
Consultation les 2e et 4e samedis de chaque mois, sauf pendant les vacances scolaires, de 9h à 11h

Conseiller Général
Pierre Léautey
Reçoit sur rendez-vous
Tél : 02 35 03 54 60

à la maison de l'animation

Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise
Accueil sans rendez-vous les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h
Tél : 02 32 82 50 10

zoom sur

Des activités nouvelles sur la commune

La vie d'une commune est marquée par l'implantation des commerces qui proposent différents services aux habitants.

Ces derniers mois, plusieurs activités nouvelles ont été "accueillies" officiellement. Ainsi, les nouveaux locaux rénovés du Crédit Agricole ont été inaugurés, tout comme le nouveau magasin d'optique « l'autre point de vue », tous deux situés route de Dieppe.

Rue Georges Hébert, c'est un nouveau cabinet de kinésithérapeutes qui vient de s'installer.

Par ailleurs, une activité de réflexologie plantaire s'est récemment ouverte rue Georges Hébert et une naturopathe iridologue propose ses services en se déplaçant à domicile.

Rappelons également que le cabinet de sophrologie, route de Dieppe, permet de développer des techniques de relaxation et de connaissance de soi.

sommaire

entre nous 4
- Des époux en or
- Résultats des élections cantonales
- Au fil de la vie
- A savoir : Permanence impôts

dossier 5-7
- La police municipale

vie de la cité 8-9
- La commune n'augmente pas les taux d'imposition
- Pâques... les oeufs à la fête !
- Les adultes sur scène
- Arrêt sur images
- C'est en bref

à l'affiche 10-11
- "Usine en mémoire"
- Rendez-vous
- Concours des maisons, balcons et jardins fleuris

Déville Info, journal d'informations municipales
Directeur de la Publication : **Dominique Gambier** / Rédacteur en Chef : **Patricia Dumalanède** / Assistante à la Rédaction : **Elodie L'Affeter** / Photos : **Philippe Ruc** / Mise en page : **Mairie de Déville** / Impression : **PPS - Saint Martin du Vivier** / Distribution : **La Poste** / Numéro tiré à **6 600 exemplaires**
Reproduction libre avec mention de l'origine ISSN 1284-5310
Imprimé sur du papier issu de forêts durablement gérées

éditorial

« Un nouveau service pour les habitants : la police municipale »

La création de la police municipale ne compensera pas la suppression du poste de police décidé au niveau de l'Etat. Elle est néanmoins la volonté de créer un nouveau service municipal pour « mieux vivre ensemble ».

Chacun voit bien que malgré l'individualisme croissant, malgré les incivilités, il faut trouver des règles de respect, de sécurité pour chacun. Conflits de voisinage, mauvais stationnement, déjections canines, dégradations... ne sont pas tolérables, car pénalisent tout le monde.

La police municipale n'est pas faite pour gêner les habitants, elle est faite pour gêner les contrevenants aux règles collectives. Son but est de les prévenir, mais aussi de les pénaliser s'ils persistent.

Très chaleureusement.

Dominique Gambier
Maire de Déville lès Rouen
Conseiller Régional délégué
de Haute Normandie

arrêt sur images

Les jeunes élèves en 1ère année à l'école municipale de musique, de danse et d'art dramatique se sont produits sur la scène du centre culturel Voltaire.

Pour fêter le printemps, les élèves de l'école municipale de musique, de danse et d'art dramatique ont donné une représentation au cenre culturel.

Les Plasticiens Créateurs de la section Joseph Delattre de l'ALD ont présenté leurs œuvres au cours du 13ème salon organisé au centre culturel.

Les usagers de la médiathèque Anne Frank ont pu découvrir les animaux à travers la poésie lue par le comédien Jacques Viquesnel.

Pour leur spectacle de printemps, les Aînés ont assisté à la revue parodique "Zigoto s'éclate" par la compagnie Zigoto. Un show de prestige où paillettes et rires ont été au rendez-vous.

La commune a accueilli une délégation de jeunes allemands de Bargteheide, ville jumelée à Déville.

Des époux en or

Gérard Doré est né le 10 juin 1938 à Canteleu. Il a travaillé pendant 43 ans pour une mutuelle d'assurance de Rouen. A la retraite depuis 15 ans, il est actuellement le président de l'association des combattants, prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc.
Il y a près de 55 ans, il rencontre Nicole Davenne lors d'un bal. Ils officialisent leur union le 11 mars 1961 à la Mairie de Déville lès Rouen, après le retour de Gérard de la guerre d'Algérie.
Nicole est née le 8 décembre 1941 à Notre Dame de Bondeville. De son union avec Gérard, sont nés trois enfants : Isabelle, Pascal et Laurette. Après avoir élevé ses enfants, Nicole a travaillé pendant 23 ans dans la résidence où ils habitent.
Aujourd'hui, Nicole et Gérard Doré sont les heureux grands-parents de six petits-enfants, Julien, Axel, Claire, Margot, Pauline et Louise. Ils ont également une arrière-petite-fille Lilou, âgée de 18 mois.
Après 50 ans de mariage, les époux Doré profitent de leur retraite pour danser et voyager à travers le monde.
Nous leur souhaitons encore beaucoup de bonheur.

Résultats des élections cantonales

Les 20 et 27 mars derniers, les électeurs ont voté à l'occasion des élections cantonales. Voici les résultats sur la commune.

1er tour
Electeurs : 7007
Votants : 2567 soit 36,63%
Résultats des candidats
Pierre Léautey (PS) : 1077 voix soit 42,89%
Stéphanie Taleb-Tranchard (EELV) : 301 voix soit 11,99%
Martine Gest (PC) : 198 voix soit 7,89%
Jean-Claude Gaillard (FN) : 599 voix soit 23,86%
Catherine Flavigny (UMP) : 336 voix soit 13,38%

2nd tour
Electeurs : 7007
Votants : 2570 soit 36,68%
Résultats des candidats
Pierre Léautey (PS) : 1769 voix soit 74,70%
Catherine Flavigny (UMP) : 599 voix soit 25,30%

au fil de la vie

Mars 2011

Bienvenue

- Amandine, Chantal, Marcelle DUFOSSÉ
- Livia, Telma BENOIT DE SOUSA GONCALVES
- Tarik ZERDANE
- Evann, Nolann GAZÉ LELOUP
- Kemyss, Ahmed AHOUAOU
- Ethan, Gilles, Jean-Luc FORESTIER
- Donya BCHINI
- Malone, Claude, Alain, Théo, Axel LE MAGUER
- Enzo, Sylvain, Joël LEMARCHAND
- Maël, Christian PERNI

Voeux de bonheur

- Adeline LETAC et Hervé DUREL
- Martine LEBATTEUX et Pascal DUCHÂTEL
- Carine VARIN et Reda DAHMANI
- Nicolas BERNARD et Aurélie AMICE
- Eliane DANIÈRE et Khalid NOURDDINE
- Valérie HAQUET et Thibault DECAUX

Condoléances

- Joseph DABAT
- Claude GRANERO
- Christiane LAVENUE veuve CANU
- Noëlla PICARD veuve COUTURIER
- Thérèse LION veuve LEROY
- Gilbert MORIN
- Monique BASILLE
- Antoinette LEFEBVRE veuve AVRIL
- Rosemonde PECQUEULT veuve LEMASSON

à savoir...

Permanence impôts

Des étudiants en droit et des agents des impôts rencontrent les habitants pour les aider à mieux rédiger leur déclaration d'impôt ou pour toute question relative à la fiscalité : exonérations en matière de taxe d'habitation et de revenus fonciers, déductions possibles en matière d'économies d'énergie...
Les Dévillois sont accueillis le mardi 10 mai de 14h à 17h à l'Hôtel de Ville pour répondre à leurs questions sur la déclaration des revenus 2011.
Renseignements au 02 32 82 34 80

La police municipale

Suite à la fermeture du bureau de la police nationale de Déville, la municipalité a voulu réagir et a décidé de mettre en place une police municipale. Ce nouveau service est effectif à compter du mois de mai. De part sa présence sur le terrain, la police municipale va pouvoir répondre à certaines préoccupations des habitants en matière de sécurité et contribuer à la tranquillité de tous. Bien sûr, la police nationale (le 17) reste accessible pour toute urgence.

Un nouveau service public municipal

La création d'une police municipale a été votée lors du conseil municipal du 25 mars 2010. Cette décision fait suite à la fermeture du poste de police nationale de Déville.

La commune était l'une des rares de l'agglomération à ne pas avoir de police municipale puisqu'elle préférait aider la police nationale dans son travail. Les locaux, situés route de Dieppe, avaient été construits dans le cadre d'un contrat local de sécurité passé avec l'Etat en 1998.

Face à cette suppression de la police de proximité, la commune met en place une équipe de policiers municipaux présente sur le terrain à compter du mois de mai 2011.

"*La police municipale a pour mission de régler les problèmes quotidiens et de faire respecter les règles pour permettre à tous de mieux vivre ensemble*" explique Dominique Gambier, Maire de la commune. "*Elle vient en complément de la police nationale*".

Enrique Fiquet est le brigadier chef principal responsable de la police municipale de la commune.

L'équipe des policiers municipaux

La police municipale de Déville est composée de trois hommes : un brigadier chef principal et deux gardiens de police. Elle est placée directement sous l'autorité du Maire, officier de police judiciaire. La police municipale applique donc les pouvoirs de police du Maire.

Pour cela, les policiers sont assermentés par le tribunal de grande instance et agréés par le procureur de la République et le préfet.

A Déville, ils ne disposent pas d'armes d'attaque mais ils sont équipés d'outils de défense : tonfa, lacrymogène et gilet par balle. Les patrouilles sont effectuées sur l'ensemble du territoire de la commune, à pied ou en voiture. Le véhicule est sérigraphié et équipé d'une rampe lumineuse.

La police municipale est chargée de veiller au respect de la réglementation, de prévenir et de verbaliser les différentes formes d'infractions ou d'incivilités.

"*Nous sommes là avant tout pour que les choses se passent bien sur Déville*" explique Enrique Fiquet, brigadier chef principal. "*Le but de notre présence sur le terrain est de rappeler les règles à respecter en prévention mais aussi de verbaliser en cas d'infraction si nécessaire*".

Les policiers peuvent intervenir sur demande des habitants qui peuvent les contacter par téléphone (*se reporter au zoom sur : contacter la police municipale*) ou lors de leurs rondes. Pour les affaires ne relevant pas des compétences de la police municipale (exemple : cambriolage, enquête judiciaire, dépôt de plainte), la police nationale reste seule opérationnelle. Les policiers municipaux ne se substituent donc pas à la police nationale : les deux polices se complètent et collaborent entre elles. La police municipale est liée par une convention de coordination aux forces de sécurité de l'Etat. Elle entretient également des liens avec les services des douanes, des pompiers et de la gendarmerie nationale.

zoom sur

Contacter la police municipale

Pour joindre la police municipale, un numéro de téléphone unique : 02 32 82 35 78.

Le bureau est situé à l'Hôtel de Ville, 1 place François Mitterrand. Il est ouvert au public uniquement sur rendez-vous après avoir appelé le 02 32 82 35 78.

En cas d'incident grave : l'appel au 17 reste indispensable !

Les missions de la police municipale

Si la police municipale ne remplace pas la police nationale, quelles missions lui sont dévolues ?

La police municipale applique les pouvoirs de police du Maire. Les policiers vont donc sillonner la commune pour assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique.

"*Nous ne sommes pas là pour importuner la population mais pour faire en sorte que les habitants se sentent bien*" indique Enrique Fiquet.

Présente sur le terrain, la police municipale a pour rôle de prévenir les contraventions, délits ou crimes.

Les patrouilles effectuées sur la commune vont contribuer à la tranquillité de la population. La police municipale doit faire cesser les infractions soit par un rappel de la législation soit par la verbalisation du contrevenant.
Les policiers municipaux veillent au respect des arrêtés municipaux tels que l'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique.
Sur le terrain, la police peut également constater les différentes infractions au code de la route. "*Nous n'avons pas de quotas à atteindre, il n'y aura donc pas de verbalisations à outrance*" précise Enrique Fiquet. "*Faire respecter le code de la route, c'est permettre une circulation fluide dans les rues de la ville*". Un important travail doit notamment être mené face aux problèmes de stationnements qui gênent les piétons.
La police municipale peut aussi relever d'autres infractions par procès-verbaux ou par rapports à d'autres codes comme celui de l'environnement ou au code de l'urbanisme.
En patrouillant sur le territoire, les policiers vont également à la rencontre des habitants pour répondre à leurs problèmes quotidiens. En effet, la police municipale peut intervenir pour temporiser les conflits de voisinage. Tapages nocturnes ou diurnes, différends, attroupements bruyants... écoute et dialogue sont privilégiés par les policiers pour régler les problèmes de façon amiable.

Au delà de la surveillance de la voie publique, la police municipale assure des "Opérations Tranquillités Vacances". Cette mission consiste à surveiller les résidences des personnes parties en congés et qui en auront fait la demande en Mairie auprès du service de la police municipale.
Lors des manifestations publiques (14 juillet, Saint Siméon), les policiers vont être également présents pour permettre à tous de profiter des festivités.
"*La police municipale est là pour apporter un service en plus à la population, même s'il est perçu comme repressif*" ajoute Enrique Fiquet.

Sur le terrain, les patrouilles des policiers municipaux vont permettre d'améliorer le service aux habitants.

En cas d'infraction...

Si la police municipale est d'abord une police préventive, elle peut être amenée à verbaliser les usagers en cas d'infraction.

Les contraventions sont relevées par des procès-verbaux (timbres amendes). Il s'agit essentiellement d'infractions relevées au code de la route.
En cas de plusieurs infractions, les policiers municipaux peuvent dresser un procès-verbal circonstancié relatant la chronologie et le déroulement de l'intervention. Ce document est envoyé à l'officier du ministère public.
La police municipale rédige également différents rapports (d'informations, de constatations, d'interventions) transmis à l'officier de police judiciaire territorialement compétent du bureau de la police nationale, et destinés au procureur de la République qui décide des suites à donner.
Concernant les interpellations en flagrant délit, le ou les auteurs sont appréhendés et présentés à l'officier de police judiciaire territorialement compétent. Un rapport de mise à disposition est rédigé et transmis au procureur de la République.

zoom sur

Respecter les règles de stationnement

Même bien garée, une voiture se trouve être en infraction dès lors qu'elle occupe une place au-delà de la durée légale autorisée. Il est interdit de stationner son véhicule dans la rue, à un même endroit, plus de sept jours consécutifs. (35€ d'amende)
L'utilisation des emplacements réservés aux livraisons est limitée aux quelques minutes nécessaires pour décharger des paquets encombrants ou pour aider une personne à descendre du véhicule. Le conducteur doit toujours rester à proximité de son auto afin de pouvoir la déplacer. (35€)
Il n'existe aucune tolérance pour les places réservées aux personnes handicapées : si vous n'êtes pas titulaire d'une carte GIG-GIC, pas question de vous y arrêter, et ce même si vous restez au volant de votre véhicule. (135€)
Enfin, il est interdit de gêner la circulation ou le stationnement des autres usagers en laissant sa voiture sur les trottoirs, les passages pour piétons, les emplacements réservés à l'arrêt de certains véhicules (pompiers, police, bus...), devant les bouches d'incendie... Ces interdictions concernent les motocyclettes et autres scooters, tenus de respecter les règles de stationnement comme n'importe quel véhicule à moteur. (35€)
Pour des raisons évidentes de sécurité, le stationnement ne doit pas gêner la visibilité des autres conducteurs. Ainsi, un automobiliste stationnant à proximité d'une intersection, par exemple, sera verbalisé. (35€)

Conseil municipal du 24 mars 2011

La commune n'augmente pas les taux d'imposition

A cette date, la décision la plus importante que doit prendre le Conseil Municipal concerne les taux d'imposition. Il a été décidé de ne pas les augmenter une fois encore, bien que les dotations de l'Etat à la commune ne soient pas « gelées », comme il est dit par le gouvernement, mais en baisse de 2%.

A ce Conseil, plusieurs décisions devaient être prises pour la poursuite de la politique de logement engagée par la commune : garanties d'emprunt pour de nouvelles constructions avec Logéal, Logiseine ou Adoma, cession d'un terrain à Quevilly Habitat...

Cette période est aussi le moment de réévaluer les tarifs des activités de l'école municipale de musique, de danse et d'art dramatique ou des ABCD pour la prochaine rentrée scolaire. Rappelons que ces tarifs sont très avantageux pour les habitants de la commune.

Pour les enfants des écoles, le Conseil a décidé d'offrir cette année encore des dictionnaires aux élèves des écoles publiques qui rentrent au collège, comme elle offre un ouvrage à chaque élève qui quitte l'école préélémentaire.

Enfin, depuis plusieurs années, la commune s'est engagée dans la longue procédure de reprise des concessions du cimetière. Cette procédure qui dure depuis plus de trois ans permet de reprendre les tombes abandonnées ou pour lesquelles il n'y a plus d'héritier pour assurer leur entretien. Un moyen aussi de retrouver de nouveaux espaces libres.

Tribunes des oppositions

Nous n'avons pas reçu les tribunes de l'UMP et du Groupe Centre Démocrate Humaniste.

Pâques... les oeufs à la fête !

Le mois dernier, le *Déville Info* invitait les habitants à compter les oeufs de Pâques dissimulés dans les pages du journal. Pour répondre, il fallait envoyer le nombre d'oeufs via le formulaire de contact du site Internet de la commune.

Au final, il fallait trouver 44 oeufs. Bravo à tous les participants qui ont bien répondu !

Ecole municipale de musique, de danse et d'art dramatique

Les adultes sur scène

Parce qu'ils font partie intégrante de la vie de l'école municipale, les élèves "adultes" vont monter sur la scène du centre culturel Voltaire pour une auditon spectacle, le vendredi 27 mai.

De 19 à 67 ans, les 45 adultes de l'école pratiquent la musique, la danse et le théâtre dans une bonne ambiance. Du débutant au plus confirmé, les adultes sont tous motivés et viennent aux cours pour se faire plaisir.

Cette audition spectacle du 27 mai est l'occasion pour les adultes de partager leurs idées et leurs envies artistiques avec le public.

Au programme de cette audition spectacle : extraits de ballets classiques ou jazz, claquettes, pièces de théâtre, duo classique et ensemble jazz le saxophone, duo de flûtes avec piano, musiques actuelles pour la formation musicale et les instruments amplifiés...

Rendez-vous le vendredi 27 mai à 20h au centre culturel Voltaire. Entrée libre !

c'est en bref...

Allocation séjour vacances

La commune propose une aide pour les vacances des enfants.

Cette aide concerne les enfants qui séjournent en colonie de vacances et ceux qui partent en vacances avec leurs parents, dans des organismes agréés caf.

L'allocation séjours vacances est accordée sous condition de ressources et sur présentation des justificatifs de séjour.

Renseignements :
Hôtel de Ville - ccas
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

arrêt sur images

Les jeunes étudiants ont pu découvrir le lycée de la Vallée du Cailly au cours de la journée portes-ouvertes.

La commune a reçu les médaillés du travail du secteur privé, promotion 2010.

L'Orchestre Symphonique de Déville a proposé un concert au sein de l'Eglise Saint Pierre.

Plus de 150 athlètes ont participé au challenge Panazio organisé par l'ALD Musculation. Les Dévillois ont ramené 7 titres de champions de France FSFA. Félicitations !

Le déjeuner de l'Amicale des Anciens Travailleurs est un moment convivial attendu et apprécié par tous les seniors.

Avec les éco-ambassadeurs de la Crea, 85 enfants des écoles Crétay, Bitschner et Andersen ont découvert le tri et le compostage des déchets. Chaque enfant est reparti avec un pot en terre et une graine.

Ambiance conviviale au centre d'hébergement gérontologique "La Filandière" avec le karaoké proposé aux résidents.

Les bénévoles de l'association Ensemble se sont mobilisés pour la collecte de denrées alimentaires.

Les membres de la cible dévilloise se sont retrouvés pour le traditionnel challenge de printemps organisé par l'association.

Appels à la générosité autorisés

Du lundi 2 au dimanche 8 mai, quête pour l'oeuvre nationale du Bleuet de France.

Du samedi 14 au samedi 21 mai, quêtes pour l'oeuvre nationale de la Croix Rouge Française.

Du lundi 16 au dimanche 29 mai, semaine nationale de la famille avec quête le 29 mai

Du lundi 23 au dimanche 29 mai, quinzaine de l'école publique avec quête le 22 mai.

Du vendredi 27 au dimanche 29 mai, quête de la Fondation pour la recherche médicale.

Centre Médico Social

Le CMS est ouvert tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Il est fermé le 3ème ou 4ème lundi matin de chaque mois.
Prochaine fermeture : lundi 16 mai.
Tél : 02 35 74 17 04

Bourse départementale

Une aide départementale peut être allouée en fonction des ressources aux familles dont les enfants sont scolarisés dans des établissements d'enseignement secondaire.
Les formulaires d'aide départementale à l'enseignement sont à retirer dans les établissements scolaires, les centres médico-sociaux et les Maisons du Département.

Recensement militaire

Les jeunes gens et les jeunes filles nés en février, mars, avril et mai 1995 doivent se faire recenser entre la date d'anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3ème mois suivant à l'Hôtel de Ville.
Ils doivent se présenter au service "Population", munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité.

Histoire

"Usine en mémoire"

En novembre 2009, l'association Déville d'Hier, Déville d'Aujourd'hui et la médiathèque Anne Frank s'associaient pour lancer un appel à témoins sur l'ancienne filature "Saint Pierre de Ménibus".
Au cours d'une exposition, des photographies collectées par l'association présentaient des ouvriers sur leur lieu de travail.
Différents témoignages ont été recueillis par des écrivains conseils de l'association Groupement des Ecrivains Conseils. Ceux-ci ont été regroupés avec les photographies dans une brochure publiée via l'association Déville d'Hier.
L'ouvrage *Usine en mémoire* permet de faire revivre le quotidien du travail de la filature, avec ses joies, ses peines, ses anecdotes...
Le lancement est prévu le samedi 7 mai à partir de 14h à la médiathèque Anne Frank. La brochure est vendue au prix de 16,80 €.

c'est en bref...

Repas aux couleurs de l'international
L'université de Rouen organise un campus d'été "sur la route des écrivains normands". Un repas dans une famille normande est proposé aux participants. Deux dates sont proposées : les dimanches 19 juin et 10 juillet. Les familles désireuses d'échanges interculturels qui souhaitent accueillir au minimum deux étudiants internationaux, peuvent contacter Benjamin Menager au 02 35 14 70 37 ou par mail : benjamin.menager@etu.univ-rouen.fr

rendez-vous

Mai

Du mardi 3 au samedi 21
Médiathèque Anne Frank

"Faîtes" des livres
"Si la mer m'était contée..."

Mardi 3 à 19h30
Centre Culturel Voltaire
Lettres de l'intérieur, théâtre

Mercredi 4 à 16h
Médiathèque Anne Frank
Lectures avec l'association Lire et Faire Lire

Mercredi 4 à 18h30
Maison de la Petite Enfance
Exposition de peinture

Vendredi 6 à 20h
Boulodrome
Pétanque
Concours ouvert à tous en doublette en nocturne

Samedi 7 de 10h à 17h
"La Filandière"
Exposition rétro de motos et voitures

Dimanche 8 à 10h45 - Hôtel de Ville
à 11h15 - Cimetière
à 12h - Centre Culturel Voltaire
Cérémonies commémoratives

Dimanche 8 à 15h
Stade Blériot
Football
ALDM 1 / Luneray

Dimanche 8 à 18h
Gymnase Anquetil
Handball
18 ans / Saint Maur

Dimanche 8 à 20h
Gymnase Anquetil
Handball
Seniors masculins 1 / Saint Nicolas d'Aliermont

Lundi 9
Fête de l'Europe

Mardi 10 de 14h à 17h
Hôtel de Ville
Permanence des impôts

Mercredi 11 à 14h30 et 16h
Médiathèque Anne Frank
Atelier
"marque ta page" lecture et création de marque pages sur le thème de la mer

Samedi 14 à 15h
Médiathèque Anne Frank
Lectures avec l'association Lire et Faire Lire

Dimanche 15 à 8h30
Parking du gymnase Guynemer
Randonnée
"Vallée de la Varenne / Forêt d'Eawy"

Dimanche 15 à 16h
Gymnase Guynemer
Basketball
Seniors masculins 1 / SPO Rouen

Mardi 17
Sortie Banquet de l'Amicale des Anciens Travailleurs

Mercredi 18 à 14h30
Médiathèque Anne Frank
Lectures avec Lydie de Bosschère

Du jeudi 19 au vendredi 27
Hôtel de Ville
Exposition des ABCD : dessin / peinture

Samedi 21 à 11h
Médiathèque Anne Frank
Marmothèque

Samedi 21 de 14h à 17h
Ecole Perrault
Kermesse

Samedi 21 à 14h30
Boulodrome
Pétanque
Concours officiel en doublette

Dimanche 22 à 15h
Stade Blériot
Football
ALDM 1 / Evreux

Vendredi 27 à 20h
Centre Culturel Voltaire
Audition spectacle des adultes de l'école municipale de musique, de danse et d'art dramatique

Samedi 28 à 10h30
Médiathèque Anne Frank
Club de lecture

Samedi 28 de 14h à 17h
Ecole Andersen
Kermesse

Du mardi 31 au mercredi 8 juin
Hôtel de Ville
Exposition des ABCD : sculpture sur bois et céramique

Juin

Vendredi 3 de 15h à 18h30
Place du Marché
Don du sang

Concours des maisons, jardins et balcons fleuris 2011

Créativité et savoir-faire permettent aux habitants de participer à l'embellissement de la commune en fleurissant leurs habitations. Pour récompenser leur talent, la commune organise le concours des maisons, jardins et balcons fleuris. Pour participer, il suffit de remplir le bulletin d'inscription ci-dessous (il est également disponible à l'Hôtel de Ville) et de le déposer en Mairie.

Règlement du concours

- Le premier de chaque catégorie est classé hors concours l'année suivante.
- Le bulletin d'inscription doit être déposé à l'Hôtel de Ville.
- Au moment de votre inscription, un signe distinctif vous est remis. Il doit être apposé sur votre balcon ou votre maison, du 15 juin au 12 juillet 2011, de manière bien visible pour que le jury puisse bien repérer votre participation au concours. Le signe distinctif doit être retourné en Mairie, dès le 13 juillet.
- Une cérémonie est organisée au mois d'octobre pour récompenser les participants. Seules les personnes présentes se verront remettre leur récompense.
- Des photos des aménagements floraux des participants sont prises au moment du passage du jury. En s'inscrivant au concours, tout participant autorise la commune à utiliser et à diffuser ces photos (journal municipal, affiches, diaporama, site Internet...).
- Toute inscription vaut l'acceptation du présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour éviter toute erreur, merci d'écrire lisiblement vos coordonnées en majuscules

☐ Mademoiselle ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse : n° : **Rue :**

Appartement : **Etage :**

Position par rapport à la porte d'entrée
(gauche, droite, milieu...) : _____

Téléphone :

Si vous êtes locataires dans le parc public, veuillez indiquer le nom de l'organisme HLM : _____

demande son inscription au Concours des Maisons et Balcons Fleuris 2011 dans la catégorie suivante (**ne cocher qu'une seule case**) :

☐ **1e catégorie** Maison avec jardin très visible de la rue

☐ **2e catégorie** Décor floral installé en bordure de la voie publique (jardin non clos par exemple)

☐ **3e catégorie** Balcon, terrasse, mur ou fenêtre d'appartement ou de maison sans jardin

☐ **4e catégorie** Commerces, restaurants ou cafés (seul le fleurissement des façades et des abords très visibles de la voie publique sont pris en considération)

Date et signature *(obligatoire)* **:**

DÉVILLE
lès Rouen

Maisons, jardins et balcons fleuris

CONCOURS 2011

Inscriptions en mairie
jusqu'au 15 juin 2011

Conception & impression : reflex-édition-diffusion